

Omaomao, jusqu'à son sommet de la montagne qui sépare le village  
sur environ deux cents brasses. Le sieur Leheru-a-Falino est le propriétaire  
de ce terrain. Signé: Leheru-a-Falino.

255. Uepoto, s'étend depuis le terrain de Pasuru jusqu'à celle de Utautia  
sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de  
Uetau jusqu'à son pied de la hauteur de Utehiti sur environ cinq cents  
brasses. Utauru-Papou-a-Teisota est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Utauru-Papou-a-Teisota.

256. Tareviri, s'étend depuis le terrain de Utautia jusqu'à celle de  
Omaomao sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain  
d'Omaomao jusqu'à la montagne qui sépare le village sur environ  
deux cents cinquante brasses. Pene-a-Oa est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Pene-a-Oa.

257. Uaifao, s'étend depuis le terrain de Pasuru jusqu'à celle de Utautia  
sur environ cent quatre-vingt brasses. Il s'étend aussi depuis  
le terrain d'Omaomao jusqu'à celle de Utautia sur environ cent  
vingt brasses. Pene-a-Oa est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Pene-a-Oa.

258. Uepaou, s'étend depuis le terrain de Pene-a-Oa jusqu'à celle de  
Falino sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis Utautia  
jusqu'à son sommet de la montagne sur environ deux cents soixante brasses.  
Le sieur Omaomao-a-Opaou est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Le sieur Omaomao-a-Opaou.

259. Uepau, s'étend depuis le terrain de Utautia jusqu'à celle de Utautia  
sur environ trois cents brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Falino jus-  
qu'à celle de Utautia sur environ deux cents brasses. Le sieur Omaomao-a-  
Opaou est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Le sieur Omaomao-a-Opaou.